

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11303**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention : Géographie et Aménagement Spécialité : Développement des territoires ruraux : acteurs, stratégies, ingénierie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121g Géographie de l'aménagement et du développement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités appliquées au développement territorial et à la conduite de projets dans les espaces ruraux ou bien poursuivre ses études dans le cadre de formations doctorales.

En milieu professionnel :

Il exerce des études préalables et diagnostics dans le cadre de projets territoriaux : diagnostic et audits territoriaux, animation de démarches concertées

Il coordonne l'élaboration de projets en matière de développement territorial : pour cela, il maîtrise les méthodologies de conduite de projet, d'élaboration de réflexion prospective, de définition de stratégies et d'orientations prioritaires.

Il assure la conduite et le suivi de projets opérationnels : pilotage de l'action publique, mise en place de plans d'action, suivi des plans de financement.

Il met en œuvre les techniques et méthodes liées à l'utilisation des technologies d'information et communication. : cartographie automatique, SIG, gestion et partage de l'information.

Il gère des projets et interface entre différents acteurs, différentes échelles territoriales.

Il accompagne la mise en place et le suivi de démarches d'évaluation en lien avec les acteurs du territoire et du projet.

Dans le domaine de la recherche :

Il a les compétences pour élaborer un projet de recherche dans le champ des études rurales.

Il maîtrise la démarche de formulation d'une recherche : élaboration d'une problématique, positionnement dans un contexte scientifique, capacité d'articulation avec une demande sociale, maîtrise de l'écriture scientifique.

Il maîtrise l'usage des techniques d'enquête et de traitement des données dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Il est à même de s'impliquer dans une équipe de recherche et de participer à des actions collectives.

Le diplômé maîtrise dans le respect de la réglementation légale et conventionnelle ainsi que dans le respect des règles d'éthique : les règles et procédures en matière de développement territorial,

la conception, la conduite et le suivi de toutes les opérations relatives à la mise en œuvre d'un projet de développement territorial en espace rural,

les méthodes d'analyses des stratégies d'acteurs,

la gestion de projets dans le domaine du diplôme,

les méthodes de la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine du diplôme

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille en entreprise, en cabinet de consultant ou d'expertise, dans les collectivités territoriales et organismes semi-publics, dans les ONG et associations de développement, dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Chef de projet ; ingénieur / cadre ; chargé de mission ; consultant ; expert ; chercheur ; enseignant.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : bac + 4 validé en géographie, sociologie, économie, agronomie, LEA, histoire, biologie, tourisme

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré requis dans le cadre de la validation des acquis : - au titre du décret du

16 avril 2002 (VES)

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée sur deux années universitaires à plein temps, la première année se déroulant sur le site de l'antenne universitaire de Foix en Ariège, la deuxième à Toulouse.

Niveau M1 (60 ECTS):

UE 40 A : Fondements théoriques sur la ruralité (Géographie, sociologie, économie, gestion) - 9 ECTS

UE 40 B : Politiques publiques, stratégies d'acteurs et développement territorial - 9 ECTS

UE 41 : Méthodologie de la recherche - 3 ECTS

UE 42 A : Outils et méthodes pour le projet territorial - 3 ECTS

UE 42 B : Méthodes et outils de la cartographie - 3 ECTS

UE 42 C : Langues- 3 ECTS

UE 43 : Questions vives (séminaires) - 3 ECTS

UE 44 A : Diagnostic de territoire - 3 ECTS

UE 44 B : Communication écrite, orale et communication - 3 ECTS

UE 44 C : Gestion de données, communication multimédia C2I EAD - 3 ECTS

UE 45 A : Stage professionnel / de recherche - 9 ECTS

UE 45 B : Options- 9 ECTS

Niveau M2 (60 ECTS) :

UE 50 A : Approche interdisciplinaire du développement - 9 ECTS

UE 50 B : Options- 9 ECTS

UE 51 : Approche juridique de l'organisation de l'espace - 3 ECTS

UE 52 A : Initiation à la recherche- 3 ECTS

UE 52 B : Outils informatiques appliqués à la discipline (SIG) - 3 ECTS

UE 52 C : Langues - 3 ECTS

UE 53 : Projet professionnel - 3 ECTS

UE 54 : Images et sons dans l'étude du développement des territoires ruraux

UE 55 : Stage professionnel ou de recherche - 24 ECTS (mémoire professionnel / mémoire préparatoire à la thèse, les 2 donnant lieu à une soutenance)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) La formation accueille jusqu'à 25 % de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) La formation accueille jusqu'à 25 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

Pour plus d'informations**Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr/>

Autres sources d'information :

http://geo.univ-tlse2.fr/70721387/0/fiche__pagelibre/&RH

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées Antonio Mchado, 31058 Toulouse cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail

- Première année du master : Centre universitaire de l'Ariège, 4 rue Raoul Lafayette, 09000 FOIX

- Deuxième année : Campus du Mirail, U.F.R. Sciences, Espaces, Sociétés / Département de Géographie et Aménagement

Historique de la certification :